

## Politique d'Accessibilité et d'Accompagnement des PSH

(Version du 15/10/2025)

**Portée et finalité.** Cette politique s'applique à toutes les actions de formation de l'École des Beaux Métiers (SAS Dexet & Delmas). Elle énonce nos engagements pour accueillir, accompagner et former les personnes en situation de handicap (PSH), dans la limite des possibilités matérielles et pédagogiques du centre et en recherchant des aménagements raisonnables.

**Accessibilité des locaux.** Nos locaux ne sont pas entièrement accessibles à toutes les PSH. Avant toute inscription, nous réalisons une étude individualisée des besoins afin d'identifier les aménagements possibles, les alternatives (distanciel, réaménagement de l'espace, changement de salle) ou, le cas échéant, une orientation vers une structure partenaire plus adaptée.

**Contacts & Référent handicap.** Si vous êtes ou pensez être en situation de handicap, merci de nous contacter dès que possible : • Par téléphone au 06 70 88 24 98 ; • Par mail à [gestion@ecoledesbeauxmetiers.fr](mailto:gestion@ecoledesbeauxmetiers.fr). Référent handicap : M. Cédric Dexet (coordonnées ci-dessus).

### Processus d'accueil et d'aménagement.

- 1) Signalement et premier échange (téléphone ou mail) pour préciser la situation et les attentes.
- 2) Si PSH : Entretien de positionnement avec le référent handicap : recueil des besoins, contraintes, compensations envisagées.
- 3) Analyse de faisabilité avec l'équipe pédagogique et logistique ; si nécessaire, avis de partenaires spécialisés.
- 4) Proposition d'un Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI) : aménagements, calendrier, responsabilités, modalités d'évaluation.
- 5) Mise en œuvre et suivi : réajustements possibles en cours de formation ; bilan en fin de parcours.



## Aménagements possibles

- Accueil : orientation, aide à l'installation, organisation des déplacements dans les espaces pédagogiques.
- Pédagogie : supports accessibles (mise en forme lisible), consignes explicites, démonstrations pas-à-pas, temps de manipulation supplémentaire.
- Évaluations : aménagement du temps, épreuves orales/écrites adaptées, également des évaluations, feedbacks intermédiaires.
- Organisation : rythmes aménagés, pauses supplémentaires, fractionnement des séquences, alternatives à certains gestes techniques si possible.
- Distanciel/numérique : sous-titrage/transcriptions lorsque pertinent, compatibilité lecteurs d'écran, assistance à la connexion.
- Sécurité : consignes personnalisées et assistance à l'évacuation selon le plan de sécurité des locaux.

**Limites et orientation.** Lorsque les contraintes techniques, de sécurité ou pédagogiques ne permettent pas un aménagement raisonnable, nous proposons une orientation vers des structures ou partenaires susceptibles de répondre au besoin (réseaux spécialisés, organismes de formation accessibles, dispositifs d'accompagnement).

**Confidentialité & données personnelles.** Les informations relatives à la situation de handicap sont traitées de façon confidentielle, conformément au RGPD. Elles ne sont partagées qu'avec les acteurs impliqués dans l'accompagnement, après accord de la personne.

**Amélioration continue.** Cette politique est revue au moins une fois par an ou à la suite de tout événement majeur. Les retours des stagiaires, formateurs et partenaires alimentent notre démarche d'amélioration.

Besoin d'un aménagement ? Contactez-nous au **06 70 88 24 98** ou par mail :  
[gestion@ecoledesbeauxmetiers.fr](mailto:gestion@ecoledesbeauxmetiers.fr)

ECOLE ///  
DES BEAUX  
METIERS //

S.A.S Ecole des Beaux Métiers  
Siren : 839025939  
Code naf/ape : 85.59A  
Tél : +33 (0)6 78 20 61 86  
22 RUE SAINTE-CATHERINE 33230 GUITRES

